
ALISSA COOPER :

... et bienvenue à ce deuxième webinaire sur la proposition de transition de supervision du rôle des fonctions IANA. Je suis Alissa et je suis responsable du Groupe de coordination, donc l'ICG, pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. Je suis ici avec Patrik Fälström, également vice-président du Groupe. Ce webinaire est enregistré et la séance de chat est également archivée. Donc, gardez ceci à l'esprit.

Nous avons une audio en six langues des Nations unies, ainsi qu'en portugais.

Tous les détails sont disponibles dans l'application Adobe.

Nous allons commencer par 45 minutes de présentation suivies par 45 minutes de Q & R. Nous vous demandons de ne pas poser vos questions avant la fin de la présentation, de les réserver pour la partie Q & R. Vos micros seront mis sur silencieux pendant la partie « Présentation ».

Pendant la partie Q & R, vos questions seront acceptées soit par chat, soit par audio. Les consignes pour poser les questions sont dans la petite fenêtre du chat Adobe, mais nous les passerons en revue de toute façon à la fin de la partie « Présentation » de notre appel.

Ceci étant, je crois que nous sommes prêts à commencer.

Donc, ce que nous allons passer en revue aujourd'hui pour commencer, c'est en fait une présentation à un très haut niveau de l'IANA et de la transition de la supervision du rôle des fonctions IANA et ensuite, je

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

repasserai la parole à mon vice-président qui parlera de la proposition sur la transition. Nous parlerons donc des questions que l'ICG a publiées pour la période de consultations publiques. Ensuite, nous parlerons de comment soumettre des commentaires et ensuite, nous passerons à la partie Q & R.

Pour commencer par le commencement, nous allons vous présenter un petit peu les fonctions IANA. Donc, que font-elles? Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas bien ce que c'est que cette fonction IANA, c'est l'autorité chargée de la gestion de l'adressage sur l'Internet. Il y a donc dans l'Internet des bases de données que nous appelons des « registres ». Ce sont en fait les noms, les numéros uniques que les ordinateurs utilisent pour entrer en lien sur l'Internet. Donc, lorsque vous êtes sur le Web, lorsque vous envoyez un e-mail, lorsque vous naviguez, vous avez un envoi de noms et de numéros entre les ordinateurs pour qu'ils puissent communiquer sur l'Internet.

Il y a trois catégories de noms pour ces registres. Premièrement, les noms de domaine – en fait, les noms —; deuxièmement, les numéros, et troisièmement, les paramètres de protocoles. Donc, nous allons détailler ce que chacun de ces registres contient un peu plus tard dans la présentation. L'administration de ces registres, c'est ce qu'on appelle les fonctions de l'IANA. Donc, lorsque nous parlons des fonctions de l'IANA, en fait, nous parlons d'une tâche cléricale, d'une tâche de gestion. La définition des politiques par rapport aux valeurs qui vont entrer dans ces registres, décider de ce qui va dans ces registres ne fait pas partie des fonctions de l'IANA, c'est quelque chose d'externe qui sort du cadre de travail de l'IANA. Pour bien comprendre le contexte de

la transition, nous devons comprendre comment le modèle actuel de supervision fonctionne.

Donc, si on revient en arrière dans le temps, si on revient en 1998, l'ICANN a été établi comme société pour attributions des noms de domaine et des numéros sur Internet et pour administrer les fonctions de l'IANA dans le cas d'un gouvernement avec le gouvernement américain. Donc, il y a un département au sein de l'ICANN qui s'occupe de la gestion de ces registres. L'entité gouvernementale au sein du gouvernement américain s'appelle la NTIA, l'Agence nationale des télécommunications et de l'information. Et donc, cette agence fait partie du Département du commerce des États-Unis. La NTIA a donc un contrat avec l'ICANN et donc, fournit une supervision du travail de l'ICANN, et de l'IANA au sein de l'ICANN. Le rôle de la NTIA est un rôle de supervision ou de surveillance. La NTIA n'a pas un rôle opérationnel et donc, ne change pas les registres que l'IANA gère.

Donc, si on avance dans le temps, on arrive à 2014, c'est donc – ce qui s'est passé, c'est que la NTIA a annoncé la transition de ce rôle de supervision et donc, cette transmission du rôle va se faire à la communauté de l'Internet. Donc, il a été demandé à l'ICANN de développer un processus – de proposer un processus de transition. Il y a certains critères qui ont été énoncés par la NTIA par rapport à cette transition.

Les critères sont les suivants. La proposition de transition doit soutenir et améliorer le modèle multipartite, elle doit entretenir la sécurité, la stabilité la résilience du DNS, elle doit correspondre aux besoins et aux attentes des clients au niveau international des partenaires des services

IANA et entretenir le caractère ouvert de l'Internet. Donc, les attentes de la NTIA, c'est que la proposition doit être appuyée par la communauté d'une manière large et ne doit pas remplacer le rôle de la NTIA par une solution gouvernementale ou intergouvernementale. Donc, tout le travail qui a été investi dans la proposition dont nous allons parler aujourd'hui a été défini par ces critères, par ces attentes. Donc, c'est sur la base de ces critères, de ces attentes que la proposition ait été élaborée.

Alors, si nous considérons le calendrier depuis l'annonce de la NTIA qui, donc, a été énoncée en mars 2014, donc peu après, l'IANA a mis en place le Groupe de coordination pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. L'ICG est composé de 30 membres et de trois liaisons qui représentent de multiples parties. Nous avons les parties prenantes de la communauté opérationnelle, c'est-à-dire les intérêts relatifs aux noms, aux numéros et aux paramètres de protocoles. L'ICG inclut également d'autres parties prenantes de manière plus large, donc les entreprises et d'autres communautés.

Depuis septembre de l'année dernière, l'ICG a émis une demande – un appel à proposition des différentes communautés et ce dont nous allons parler aujourd'hui, c'est en fait la combinaison des propositions qui ont été reçues par l'ICG de la part de chacun des groupes. Et nous allons d'ailleurs passer en revue chacune des propositions. Mais ça, c'est un élément important dans la structure. Donc, il y a une proposition combinée. La période de consultations publiques, qui a été lancée en juillet, se focalise sur la proposition dans son ensemble. Chacune des propositions des différents groupes a déjà fait l'objet d'une consultation publique. Il y a eu beaucoup de réunions, beaucoup de discussions qui

ont eu lieu avec plusieurs périodes de consultations publiques, plusieurs appels de conférences qui ont parlé des détails des différents éléments qui composent les trois propositions. À la suite de la période actuelle de consultations publiques, l'objectif est vraiment de voir si tout est bien combiné, si tout correspond d'une manière générale aux critères de la NTIA.

S'il y a des commentaires spécifiques, par exemple à la question opérationnelle, eh bien, ces commentaires seront renvoyés à la communauté opérationnelle. Nous fournirons davantage de détails sur les questions spécifiques par rapport à la période de commentaires à la fin de la session.

Ceci étant, je vais passer la parole à Patrik Fälström, qui va parler de la proposition sur les noms.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Merci beaucoup, Alissa. Donc, si nous considérons la proposition sur les noms, qui est donc délivrée par une des trois communautés opérationnelles, on peut commencer à considérer ce à quoi correspondent les fonctions IANA par rapport aux noms. Le système de nom de domaine est composé de deux choses. Il y a la question de la gestion des noms de domaine et puis, du point de vue opérationnel, d'utilisation du système de noms de [domaine]. Alors, les fonctions IANA touchent aux deux, mais ce qui est le plus important, c'est donc la gestion de la zone racine et la question de la gestion des noms de domaine de premier niveau. Et donc, les trois exemples que vous avez de ces noms de domaine de premier niveau – vous le savez donc à l'écran –, c'est ce qui donne lieu à la délégation. Pour la plupart, les

changements, les actions de l'IANA sont liés à des demandes des membres de la Communauté des noms. Par exemple, des demandes de changement d'opérateurs, d'un nom de domaine de premier niveau, changement de coordonnées, changement de configuration technique, à savoir quel est le serveur de noms qui gère telle ou telle requête sur les TLDs, ainsi que d'autres informations relatives aux noms de domaines en eux-mêmes, donc, par exemple ce qui est dans le WHOIS par rapport à ce TLD. Donc, les demandes de changement sont faites auprès de l'IANA et l'IANA gère les différentes bases de données.

En ce qui concerne certains des changements qui sont gérés par l'IANA, eh bien, il y a donc la gestion des demandes de changement à la zone racine. Ça peut être des changements à la base de données de WHOIS, par exemple un TLD, un changement de contact d'un TLD. Ils ont également trait à la délégation et à la redélégation des TLDs en eux-mêmes si, par exemple, les registres enregistrent un changement à ce niveau. Et puis, il y a aussi des questions opérationnelles liées à la zone racine, par exemple la gestion des clés, la question de l'assignataire pour le DNSSEC et puis il y a la gestion du référentiel des pratiques IDN. Donc, par exemple, si deux TLDs utilisent un enregistrement dans la même langue, eh bien, il y a un référentiel qui existe, il y a aussi d'autres activités liées à la zone racine qui sont gérées par l'IANA. Tout ceci est très important, mais bon, c'est ce qui est le plus connu dans le cadre des fonctions de l'IANA.

Alors, pour ce qui est des changements de la proposition en elle-même. Si vous regardez la supervision actuelle, vous voyez qu'il n'y a pas d'informations sur la question opérationnelle sur le côté opérationnel des activités. Donc, vous voyez que l'IANA a un contrat avec l'ICANN qui

stipule comment fonctionne la supervision. Donc, la NTIA a une fonction de supervision sur l'ICANN et à l'intérieur de l'ICANN, il y a un groupe spécifique – le groupe IANA, justement, qui s'occupe de toutes les actions qui sont stipulées dans ce contrat. Donc, lorsque certaines parties souhaitent que l'IANA fasse telle ou telle chose, eh bien, c'est au sein de l'ICANN que le contact se fait; on contacte l'IANA et l'IANA, donc, vous voyez qu'elle est représentée en bas dans la grande – dans le grand cadre de l'ICANN. Une fois que le contrat avec la NTIA aura disparu, eh bien, il n'y aura plus de supervision. Donc, vous avez à droite, la supervision et vous avez une séparation juridique qui existe. Et donc, il y a le PTI qui entre en jeu et qui va s'occuper des fonctions IANA. Il y a donc un contrat qui va exister entre l'ICANN et le PTI et qui explique ce que doit faire le PTI. Il y a les clients qui vont donc contacter le PTI pour demander quelles sont les fonctions à mettre en place et puis vous avez l'IFR qui aura la fonction de supervision ainsi que le CSC qui, par certains mécanismes, vont permettre de remplir cette fonction.

Si vous regardez le PTI, vous voyez qu'il y a une séparation d'avec l'ICANN. Et donc, l'idée, c'est de mettre en place toutes les fonctions qui étaient mises en place par l'IANA par le passé. Donc, le PTI va être la nouvelle entité qui s'occupe des fonctions IANA.

L'entité suivante, qui est importante, c'est donc le Comité de clients permanent. Et donc, ce Comité va s'assurer que les fonctions de l'IANA continuent d'être effectuées de manière satisfaisante. Il va prendre en considération les différentes actions de l'IANA, va s'assurer que l'IANA travaille de manière adéquate. C'est en fait un Comité qui représente les clients de l'IANA.

Il y a également une autre entité séparée qui s'appelle l'IFR, donc Révision des fonctions de l'IANA, qui, lui, va effectuer des révisions périodiques pour s'assurer de la responsabilité, de la qualité du service. Donc, c'est une supervision un peu plus générale de l'ICANN et du PTI pour s'assurer que les choses sont faites de manière acceptable. Il y a également un autre IFR spécialisé qui a la possibilité, en cas de séparation totale des fonctions de l'IANA de l'ICANN, de s'occuper des fonctions techniques. Tout ceci, bien sûr, dépend de l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN. Et il y a un groupe constitutif au sein de l'ICANN qui s'occupe spécifiquement de la responsabilité. Donc, il y a des dépendances entre ces propositions. Donc, vous voyez ici certains de ces critères. Il faut qu'il y ait coordination entre la proposition CWG ainsi que le travail qui a été fait en parallèle avec ce que font l'ICG et le CCWG responsabilité.

Donc, si vous regardez ces différents points, par exemple, vous avez certains changements qui peuvent être apportés aux statuts de l'ICANN. Vous avez, par exemple, l'habilitation de l'IFR à déterminer le processus de séparation et puis vous avez l'exemple du Panel de révision indépendant qui est lié aux fonctions de l'IANA. Donc, par exemple, il y a des clients directs qui auront des problèmes éventuels, référés par la ccNSO, la GNSO, qui pourront donc avoir accès à un panel de révision indépendant. Donc, il y a beaucoup de mécanismes indépendants qui permettent de vérifier comment fonctionnent ces dépendances entre les différents groupes.

Voilà. C'est tout ce que j'ai à dire sur la proposition sur les noms.

Ça y est. Voilà la diapositive suivante...

Alors, si vous regardez le CCWG et le CWG et leur différente proposition et les dépendances, la façon dont nous gérons tout ceci, c'est que nous avons maintenant une période de consultations publiques avec l'ICG, donc en même temps que celle de l'ICG. Donc, les deux périodes de consultations publiques se feront en même temps. Donc, il y a possibilité, justement, de considérer les deux propositions pour s'assurer que les commentaires sont synchronisés et donc, on peut ainsi s'assurer que tout est coordonné et on peut d'ailleurs faire des commentaires sur les deux propositions en même temps.

Ceci étant, je vais passer la parole à mes coprésidents pour la suite de la présentation.

Mohamed, est-ce que vous pouvez prendre la parole?

Allez-y, Mohamed.

MOHAMED EL BASHIR:

Donc, je vais passer en revue la proposition sur les numéros. Donc, la NTIA a des fonctions importantes à mettre en place pour la Communauté et qui est donc l'attribution de blocs d'adresses, de noms, de numéros aux registres Internet régionaux. Et puis, il y a l'enregistrement des registres de numéros de l'IANA. Et il y a d'autres tâches de gestion de registres ainsi que l'administration des zones de DNS qui sont prises en compte.

Donc, pour présenter de manière générale la proposition sur les numéros, actuellement, les cinq registres Internet régionaux, donc Amérique du Nord, Amérique latine, l'Europe ainsi que le Moyen-

Orient, l'AfriNIC pour l'Afrique et l'APNIC pour l'Asie Pacifique, donc, actuellement, ils ont des accords, des conventions de services avec l'IANA et il y a supervision avec la NTIA pour l'ICANN. Donc, les RIRs ne pensent pas que les fonctions doivent être retirées de l'ICANN. Ils ont exprimé leur désir pour la stabilité. Donc, ils n'ont pas proposé de changements opérationnels, mais ils ont souligné trois facteurs importants dans leur proposition. Premièrement, le fait que l'ICANN doit continuer à être en fait le lieu où les fonctions de l'IANA sont mises en place, ils souhaitent qu'il y ait des conventions de services qui régissent ceci et puis il y a la question des droits de la propriété intellectuelle. Donc, ceci doit être remis à la communauté.

Et enfin, il y a la question d'un comité de révision. Donc, ceci a été proposé par les RIRs, la communauté des RIRs. Donc, ce comité devra être formé sur la base des performances IANA au niveau du service. Donc, vous voyez à droite la proposition après la transition. Vous voyez donc les RIRs ont une relation par le biais d'une convention de service avec IANA, donc au sein de l'ICANN, et donc, ils souhaitent que cette convention de services soit donc maintenant sous la supervision d'un comité de révision.

Alors, diapositive suivante.

Vous voyez ici le Comité de révision qui, en fait, représente les différents RIRs qui, donc, fournissent une consultation aux RIRs. Et les RIRs, eux, ont une évaluation de la révision.

Il y a certains principes de base pour ces conventions de services au sein de l'ICANN, de l'IANA. Donc, l'idée, c'est qu'il y ait une séparation du côté opérationnel, une séparation entre les politiques et le rôle

opérationnel. Il faut aussi qu'il y ait une description des services fournis par les RIRs, il faut qu'il y ait une obligation de signalisation, une obligation de rapport sur les questions, sur la transparence et la responsabilité. Bien sûr, la sécurité est importante pour les RIRs. Ils ont également indiqué que les conventions de services doivent comporter une révision des opérations des fonctions de l'IANA. Et s'il y a un problème de performances, eh bien, il faut qu'il y ait des conditions. Des conditions et éventuellement une résiliation. Il faut qu'il y ait consignment des opérations. Et puis, en termes de droits de la propriété intellectuelle et de droits sur les données, tout ceci doit être très clair et explicité dans le contrat de l'ICANN. La résolution des conflits, tout ceci doit faire partie du SLA et tout ce qui est relatif aux frais doit également être inclus.

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, la proposition a défini certaines attentes, la proposition des RIRs a défini certaines attentes. Ils ont indiqué que les registres de ressources de numéros doivent être publics. Les informations non publiques doivent être gérées par l'opérateur de l'IANA, et ce qui doit être rendu disponible est transférable si quelque chose se passe au niveau des fonctions IANA. Donc, il faut qu'il y ait un successeur qui soit défini pour la transition. Et les droits aux informations non publiques doivent être transférés aux RIRs.

En ce qui concerne la marque de commerce IANA et le domaine, ceci doit être transféré au Trust IETF. Et toutes les parties sont d'accord pour dire que ces attentes doivent faire partie de la transition.

Je vais maintenant passer la parole à Alissa, qui va continuer la présentation.

ALISSA COOPER :

Merci, Mohamed.

Donc, nous en sommes à la troisième composante sur cette proposition de transition. Je vais parler des paramètres de protocoles.

Alors, pour bien comprendre les paramètres de protocoles, il faut déjà parler des protocoles en eux-mêmes. Que font-ils? Eh bien, ce sont des moyens standardisés de communications que les ordinateurs utilisent sur l'Internet, pour pouvoir communiquer. Vous connaissez sans doute le HTTP, l'IP. Ce sont en fait des moyens de communication pour les dispositifs. Donc, lorsqu'on conçoit des protocoles, il faut qu'ils correspondent à certains paramètres, ce sont en fait des numéros, des valeurs qui doivent être choisies et publiées, de manière à ce que deux ordinateurs séparés qui utilisent un protocole puissent communiquer et se comprendre. Alors, pour donner un exemple de cela, vous vous êtes peut-être un jour rendus sur un site Web et vous avez pu recevoir une erreur qui s'appelle « l'erreur 404 *not found* »; le protocole 404, c'est le protocole d'erreur pour le HTTP. C'est un chiffre qui a dû être choisi pour que lorsqu'un logiciel se rend sur l'Internet, il puisse comprendre que ceci représente une erreur. Donc, du côté Web, il faut que le Web comprenne, « ah, je dois envoyer une erreur. Je vais donc choisir le 404. » Donc, c'est ça, un paramètre de protocole.

La plupart des protocoles les plus importants qui composent l'Internet ont été mis au point par l'IETF, le Groupe de travail sur le génie Internet.

C'est en fait la communauté opérationnelle qui est responsable de ces paramètres de protocoles.

Les paramètres de l'IETF sont entretenus dans des registres sur le Web, sur le site de l'IANA et il y a plus de 10 000 registres de paramètres de protocoles qui contiennent des centaines de milliers de paramètres de protocoles.

Et donc, une distinction importante en ce qui concerne les paramètres de protocoles : ils ne sont pas référencés en temps réel sur le site IANA. Lorsqu'ils sont référencés, c'est en fait au moment où les logiciels sont élaborés. Donc, en tant que développeur, par exemple, je vais me rendre sur le site IANA pour savoir quel est le code, quel est le numéro dont j'ai besoin dans mon application de manière à ce que les choses fonctionnent correctement lorsque j'utilise sur Internet. Donc, voilà un peu, à très haut niveau, à quoi correspondent les paramètres de protocoles.

Si on considère la situation actuelle en ce qui concerne la supervision des fonctions des paramètres de protocoles, encore une fois, il faut revenir un petit peu en arrière dans le temps. Donc, l'IETF avait un accord ou a un accord qui existe depuis plus de 15 ans, qui est le MoU, donc le Protocole d'accord, qui gouverne la relation entre l'IETF et l'IANA. Il existe une entité qui s'appelle l'IAB, qui est en fait le Conseil de l'architecture de l'Internet, qui s'assure que la relation entre l'IETF et l'IANA reste bonne et corresponde à ce protocole d'accord.

Et donc, de temps à autre, il y a des mises à jour pour établir les cibles de performances de l'IANA. Donc, il y a une évaluation au jour le jour de

la performance de l'IANA, à savoir si les cibles établies dans la convention de services sont respectées.

Donc, c'est ce qui existe actuellement en termes de supervision et donc, on voit que le contrat de la NTIA fournit une supervision à l'ICANN, et la NTIA n'a pas vraiment de rôle opérationnel en termes de paramètres de protocoles.

Si vous regardez à la proposition de transition et à quoi correspond la supervision pour l'avenir, vous voyez qu'il n'y a pas grand-chose qui a changé. La seule chose qui a changé dans les diagrammes, c'est que la NTIA n'est plus là.

Donc, voilà un petit peu ce à quoi correspond cette proposition. Depuis la création de l'ICANN, l'IETF, l'ICANN et l'IAB ont créé un petit peu un système qui couvre déjà ce qui est nécessaire dans cet espace. Le système fonctionne bien sans implication de la NTIA, en tout cas au niveau opérationnel. Donc, l'IETF a simplement dit que les registres de paramètres de protocoles devraient pouvoir continuer de fonctionner au jour le jour comme ils le font depuis longtemps, et l'IETF est tout à fait satisfait du fonctionnement actuel de l'ICANN. Donc, il n'y a pas vraiment de changements à apporter ici. Cependant, lorsqu'il n'y aura plus de contrats avec la NTIA, l'IETF a quand même demandé à ce que certaines dispositions soient prises pour s'assurer que la Communauté IETF voit certaines attentes respectées. Premièrement, il faut que les registres de paramètres de protocoles fassent partie du domaine public. Deuxièmement, plus tard, en cas de transition à un autre opérateur, eh bien, il faut que toutes les parties prenantes soient impliquées dans cette transition. Et donc, l'ICANN est d'accord, en cas de besoin, de

transférer à un autre opérateur des fonctions de l'ICANN, eh bien, pour ce que ceci se fasse en collaboration. Les différentes parties travailleront ensemble avec les opérateurs de registres pour minimiser les impacts dans la structure au cas où, à l'avenir, un autre opérateur serait choisi pour s'occuper des registres d'opérateurs de paramètres de l'ICANN.

Donc, voilà un petit peu un résumé général de la proposition.

Je vais donc repasser la parole à Mohamed, qui va nous donner une synthèse de ce dont nous venons de parler.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci, Alissa.

Donc, sur cette diapositive, vous avez un petit peu un résumé général, visuel, des différentes propositions. Donc, vous voyez la proposition des noms, vous avez les RIRs en haut, donc c'est la proposition des noms. Les RIRs qui ont une convention de services avec l'ICANN ainsi que le Comité de révision des RIRs qui a un rôle consultatif auprès de la Communauté des numéros en ce qui concerne les fonctions. À gauche, vous avez l'IETF et la Communauté des paramètres de protocoles avec l'ICANN. Donc, vous avez le Conseil sur l'architecture de l'Internet et son lien avec l'ICANN avec une révision annuelle, une mise à jour annuelle sur la base de mesures de performances.

À droite, vous avez la proposition de la Communauté des numéros qui, en fait, comportent plus de changements que les autres communautés. Il y a la séparation juridique, il y a la nouvelle entité, la PTI, donc, l'IANA

après transition... Et donc, la Communauté des numéros utilisera le Comité permanent des clients pour superviser les fonctions pour s'occuper de toutes les plaintes, tous les problèmes qui pourraient se présenter. La Communauté des numéros a également proposé l'institution d'une révision des fonctions IANA, l'IFR, qui s'occupera donc de superviser les fonctions IANA.

Donc, d'une manière visuelle, vous avez là, sur la diapositive, un aperçu général des relations entre les trois communautés ainsi qu'un aperçu de l'avenir des fonctions IANA au sein de l'ICANN.

Donc, la diapositive suivante va vous donner un aperçu des questions qui ont été proposées pour commentaires par rapport à la proposition combinée. Donc, la focalisation ici est de donner des commentaires sur la proposition dans son ensemble. Donc, nous avons un ensemble de questions qui vous permettront de guider votre réflexion. La première chose, c'est déjà de savoir si vous pensez que la proposition combinée est complète. Est-ce que les propositions de la communauté opérationnelle fonctionnent bien ensemble au sein d'une proposition unique? Pensez-vous que les propositions de la communauté opérationnelle, une fois rassemblées, incluent des mécanismes appropriés et adéquatement soutenus et indépendants des responsabilités pour la gestion des fonctions IANA? Et est-ce que vous pensez qu'il y a des problèmes en termes d'opérabilité entre les propositions? Est-ce qu'il y a peut-être des conflits ou des préoccupations que vous avez? Des problèmes éventuels lorsqu'on prend tout en considération? Et puis, il est également intéressant pour nous de savoir quel est votre point de vue sur la proposition en ce qui concerne les critères de la NTIA. La NTIA a fait son annonce en avril

dernier et a fourni certains critères. Et donc, pensez-vous que la proposition combinée appuie et favorise le modèle multipartite et le fera à l'avenir? Pensez-vous qu'il peut y avoir des questions ou des problèmes en ce qui concerne la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS? C'est une question critique pour les sujets. Donc, nous sommes intéressés par vos commentaires là-dessus.

Et pensez-vous que la proposition corresponde aux attentes des clients et des partenaires internationaux des services IANA et du DNS? Donc, d'une manière générale, nous souhaitons savoir si vous pensez qu'il y a des lacunes dans les propositions. Nous souhaitons également savoir si vous – ce que vous pensez de la proposition, à savoir si elle entretient la nature ouverte de l'Internet. C'est une valeur fondamentale et donc, nous souhaitons que ceci soit considéré pour l'avenir.

Avez-vous des inquiétudes par rapport au remplacement du rôle de la NTIA par une solution contrôlée par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale?

Et enfin, pensez-vous que la mise en œuvre de la proposition continuera de respecter les critères de la NTIA à l'avenir?

Donc, nous vous demandons vraiment de revoir la proposition, de fournir vos commentaires et de nous dire soit si vous appuyez la proposition, si vous êtes d'accord et de nous faire vos commentaires si vous n'êtes pas d'accord.

Nous pouvons donc commencer – nous avons commencé cette période de consultations publiques le 31 juillet, et elle se terminera le 8 septembre. Vous pouvez donc soumettre vos commentaires sur le site

Web comments.ianacg.org. Et si vous avez des questions que vous souhaitez soumettre, eh bien, vous pouvez le faire sur questions-cig@ianacg.org.

Donc, je vais passer la parole à Alissa pour la partie Q & R de notre appel.

ALISSA COOPER :

Merci, Mohamed.

Juste une petite note. Nous venons de nous rendre compte que l'adresse e-mail sur la diapositive est fautive. Nous allons donc corriger ceci. En fait, l'adresse e-mail, c'est question-icg@ianocg.org. Donc, désolée, c'est une erreur. Nous allons corriger ceci.

Jennifer vient de le mettre dans la fenêtre chat. Elle vient d'indiquer la bonne adresse dans la fenêtre chat. Donc, si vous avez une question, vous pouvez utiliser l'e-mail que Jennifer a mis sur le chat.

Alors, autre point par rapport à la façon de soumettre les commentaires. Vous pouvez soit utiliser un formulaire Web que vous pouvez trouver sur le site Web, vous pouvez envoyer vos commentaires par e-mail et, quelle que soit l'option, lorsque vous soumettez votre commentaire, vous allez recevoir un e-mail de confirmation. Vous devez donc cliquer sur le lien de confirmation pour que votre commentaire soit publié dans les archives publiques. Donc, voilà un petit peu comment nous avons structuré la consultation.

Je crois que nous sommes prêts à passer à la partie Q & R. Je voulais simplement, encore une fois, confirmer un des points dont a parlé

Mohamed. Lorsque vous soumettez des commentaires, il est important, du point de vue de l'ICG, d'avoir à la fois les points de vue qui sont pour la proposition et les points de vue qui apportent – ou qui ne sont pas d'accord. Donc, n'hésitez pas à donner votre opinion. Nous avons besoin de savoir si les gens sont d'accord également, mais pas uniquement les questions, les commentaires négatifs qui nous intéressent, mais aussi, nous avons besoin de savoir si les gens sont d'accord.

Ceci étant, nous allons passer à la partie Q & R du webinaire. Donc, pour cette séance de Q & R, nous prendrons vos questions soit par audio soit dans le chat. Donc, si vous souhaitez prendre la parole, vous pouvez lever la main dans la salle Adobe connect en utilisant la fonctionnalité de main levée sur Adobe. Et l'autre option, c'est donc de taper votre question dans le chat. Alors, nous vous demandons, avant de taper votre question, d'écrire le mot « QUESTION », de préférence en lettres majuscules pour être sûr de bien la repérer.

Nous passerons en revue les différentes questions dans le chat, dans l'audio. Et s'il y a des personnes qui souhaitent s'exprimer dans d'autres langues, nous pouvons également écouter vos questions dans votre propre langue, dans votre ligne, et votre question sera interprétée sur la ligne anglaise et ensuite, la réponse vous sera redonnée dans votre langue.

Autre chose. Il faut encore ne pas oublier de donner votre nom lorsque vous avez une question.

Ceci étant, je crois que nous sommes prêts à commencer pour la séance de Q & R. Donc, n'hésitez pas à lever la main si vous avez une question. Ou la mettre dans le chat.

Et je vois que nous avons une question – alors, encore une petite chose, j'ai oublié de vous mentionner qu'il y a un certain nombre d'autres membres de l'ICG qui sont présents pendant le webinaire et qui pourront répondre aux questions si elles s'appliquent à eux.

Alors, première question nous vient de [Jan Chang] : « Est-ce que l'ICG a identifié certaines incompatibilités et même certains points contradictoires lors de la combinaison des trois propositions? »

Merci pour cette question. C'est une excellente question en termes de comptabilité.

Justement, la comptabilité, c'est quelque chose que nous avons considéré lorsque nous avons mis — rassembler les propositions en ce qui concerne la comptabilité. Nous avons identifié un point où nous avons eu le sentiment qu'il y avait une incompatibilité éventuelle entre les propositions. Et ce point était lié à la marque de commerce IANA, dans le nom de domaine IANA.org. La proposition des numéros détaille un certain nombre d'exigences en termes de propriété intellectuelle alors que les deux autres propositions étaient silencieuses là-dessus. Et donc, au niveau de l'ICG, nous avons posé la question à toutes les communautés, nous leur avons demandé de confirmer que les propositions n'étaient pas incompatibles du fait des exigences qui étaient définies par une communauté, alors que les autres n'avaient pas défini d'exigences. Et donc, cela a été confirmé par les communautés. Elles nous ont donc confirmé qu'il n'y avait pas d'incompatibilité. Par

contre, les communautés opérationnelles sont en cours de coordination ou de travail ensemble, elles cherchent à s'assurer d'être bien d'accord sur les mêmes choses. Donc, il y a un travail de coordination en cours, mais du point de vue de la proposition, nous pensons que les trois propositions sont compatibles.

Il y a d'autres membres de l'ICG qui souhaitent ajouter quelque chose là-dessus? N'hésitez pas...

Bon, personne ne prend la parole. Donc, je crois que nous pouvons passer à la question suivante qui nous vient de [Zang Lee]. Allez-y, prenez la parole.

[Zang Lee], je ne sais pas si vous parlez, mais nous ne vous entendons pas pour l'instant.

Nous sommes en train d'essayer d'activer votre micro pour l'instant.

Alors, en entendant, y'a-t-il d'autres questions peut-être? N'hésitez pas à lever la main sur Adobe Connect ou à taper votre question sur le chat.

Y'a-t-il d'autres questions pendant que nous sommes en train d'essayer de régler ce problème technique?

Alors, j'en vois une de [Julie Z.]. Alors, sa question est la suivante :
« Merci pour cette présentation détaillée. Je voulais simplement m'assurer de ce que – pourquoi IANA est dans le cadre [ICANN] et dans – je voudrais savoir à quoi correspond le fait qu'IANA soit dans la case ICANN ainsi que dans les diagrammes sur la proposition des paramètres de protocoles et de numéros. Qu'est-ce que cela veut dire? »

Alors, si vous regardez la diapositive, vous voyez que les différentes fonctions sont combinées. Ce que la proposition propose, c'est que toutes les fonctions d'IANA résidant au sein du PTI soient prises en charge par le PTI. Donc, le PTI, ce serait une filiale de l'ICANN.

Les RIRs et l'ICANN maintiendraient leur relation avec l'ICANN et donc, l'administration des fonctions du PTI pourrait être en fait effectuée dans le cadre d'une sous-traitance. Donc, voilà pourquoi vous voyez ce petit cadre IANA. Parce que les communautés des numéros et des paramètres de protocoles continuent d'appeler cela « les fonctions IANA », et elles se trouveraient donc là où l'ICANN le souhaite donc, dans ce cas-là, dans le cadre d'une sous-traitance au PTI.

Y'a-t-il d'autres personnes de l'ICG qui souhaitent ajouter quelque chose? Alan? Ou est-ce que j'ai bien répondu à la question?

ALAN BARRETT :

Je crois que vous avez bien répondu à la question, Alissa, mais je vais quand même ajouter quelque chose.

Lorsque la proposition a été écrite, le concept du PTI n'existait pas. Donc, on parlait des fonctions IANA qui étaient au sein de l'ICANN. Lorsque nous avons rassemblé tout ceci avec les autres propositions, avec la proposition du CWG, on s'est rendu compte qu'on avait créé cette entité, ce PTI. Et donc, du point de vue des RIRs, je crois que peu importe si un PTI est créé – mais dans le cadre de la transition dans son ensemble, il semblerait que l'ICANN va créer un PTIT et que ce PTI va remplir le rôle et donc, c'est pour ceci qu'on a ce petit cadre.

ALISSA COOPER :

Merci, Alan.

Donc, la question suivante nous vient [peu clair] : « Est-ce que les changements proposés au processus d'administration de l'Internet vont affecter les utilisateurs finaux d'une manière qui sera perceptible et si oui, pouvez-vous spécifier quel type de changements – à quel type de changements ils peuvent s'attendre? »

Alors, ce que je dirais, c'est ce que j'espère vraiment que ce processus ne sera absolument pas perçu. Les registres IANA et leur administration fonctionnent très bien depuis longtemps. Et donc, ce dont nous parlons dans le cadre de la transition, ce sont des changements aux mécanismes de supervision des fonctions et non pas des changements aux fonctions opérationnelles de l'IANA. Et s'il y a des changements au niveau opérationnel, je crois que la proposition a vraiment fait tout ce qui était possible pour s'assurer que les fonctions soient stables. Donc, si nous réussissons dans cette transition, j'espère que les utilisateurs ne percevront aucun changement.

Y'a-t-il des membres de l'ICG qui souhaitent commenter là-dessus?

Alors, autre question du chat et ensuite, nous repasserons aux questions audio.

Alors, question de Padmini : « Est-ce que les différentes entités de supervision, IFR, IAB, ont une constitution complètement indépendante de celle de l'ICANN ou de l'IETF? »

C'est une excellente question. Et je crois, en fait, que la manière dont on répond à cette question dépend de quelle entité on parle. Donc, par exemple, le Conseil sur l'architecture de l'Internet a une relation très étroite avec l'ICANN, il nomme un membre au Conseil de l'administration de l'ICANN, alors que l'IETF est plus indépendant. Donc, voilà comment je décrirais ceci par rapport au Conseil de l'architecture de l'Internet. Mais en fait, la question, on y répond différemment suivant les différentes entités.

Je vais peut-être demander à Patrik de parler de comment cela fonctionnerait dans la Communauté des noms.

PATRIK FÄLSTRÖM :

Merci, Alissa.

Donc, l'IFR et les fonctions IANA, ou la fonction de révision des fonctions IANA... Donc, il y a possibilité d'effectuer des révisions périodiques sur les fonctions IANA et c'est quelque chose qui est spécifié dans davantage de détails dans la proposition des noms. Dans la proposition de l'ICG, c'est également spécifié, mais l'IFR et l'IFR Spécial seront incorporés dans l'affirmation d'engagement qui donne un mandat pour les statuts. Donc, voilà comment la Communauté peut superviser les relations entre l'ICANN et l'IFR.

J'espère que cela aide à répondre un petit peu plus à la question.

ALISSA COOPER :

Merci, Patrik.

Nous allons passer à une question audio. Je crois que [Zang Lee] a maintenant la possibilité de poser sa question.

Je crois qu'il y a toujours des problèmes avec l'audio de [Zang Lee]. Donc, je vais lui demander de poser sa question dans le chat.

Il semble que nous ayons des problèmes avec l'audio...

Alors, la question de [Zang Lee] dans le chat, c'est : « Quelles sont les principales entités de parties prenantes internationales qui permettraient de réaliser [peu clair 0 :58 :09] maximale? »

Alors, je ne sais pas si je comprends vraiment cette question, mais nous avons eu des questions par le passé sur l'ampleur des parties prenantes qui sont concernées ou dont les intérêts sont mis en cause par la transition et il y a eu différentes parties prenantes qui ont participé au processus de la communauté opérationnelle et donc, une des questions que nous avons eues, c'est : « Pourquoi est-ce que cette proposition est soumise à consultations publiques alors qu'il y a déjà eu énormément de participations par différentes parties prenantes? » Donc, je crois que la réponse à cela, c'est que nous souhaitons avoir un point de vue très large sur le processus de proposition de transition autant que possible. Et donc, c'est pour cela que nous soumettons cette proposition pour consultations publiques de manière à ce que les parties prenantes qui n'ont pas pu être impliquées dans les processus de la communauté opérationnelle puissent avoir une opportunité de refléter des points de vue de la communauté plus large qui n'aurait pas été encore prise en compte.

Donc, voilà un petit peu – c’est une idée – l’idée de vraiment ouvrir ceci de manière très large.

J’espère que cela répond à votre question. Si je n’ai pas bien compris, n’hésitez pas à la reformuler ou à ajouter à votre question de manière à ce que nous puissions y revenir.

Nous passons maintenant à la question suivante de [Shilesh]. Je ne vais pas prononcer le nom de famille parce que je pense que je vais faire une erreur.

Alors [Shilesh] demande : « Comment est-ce que le PTI est différent – en quoi est-ce que le PTI est différent par rapport à l’IANA existant et comment est-ce que le Conseil d’administration du PTI sera constitué? »

Alors, je peux peut-être demander à l’un de nos membres de l’ICG de répondre à cette question.

Est-ce que je peux demander à Keith Davidson...? Est-ce que vous êtes en mesure de répondre?

Il nous manque l’audio...

Bon. Apparemment, il y a un problème d’audio avec le micro de Keith. Alors, peut-être que Russ Mundy peut y répondre...?

Ce serait bien que les micros des membres de l’ICG soient activés.

Est-ce que Keith ou Russ Mundy peuvent s’exprimer? Est-ce que leur micro fonctionne?

Alors, en attendant que l'audio fonctionne, je vais répondre à la première partie de la question. Et une fois que j'aurai répondu, on aura peut-être la capacité technique de recevoir la réponse...

Donc, la première partie de la question, c'est en quoi est-ce que le PTI est différent de l'IANA? Et je crois que du point de vue pratique, la composition du PTI, en ce qui concerne, par exemple, le personnel, les données et les ressources impliquées, c'est la même chose que l'IANA. Alors, la proposition, c'est de prendre le département IANA qui existe actuellement au sein de l'ICANN et de le transférer au PTI.

Donc, du point de vue opérationnel, en termes d'attente, il ne devrait pas y avoir de changements du personnel. Alors, la différence, c'est que maintenant, il s'agit d'une filiale de l'ICANN. Ce ne sera plus, donc, un département interne à l'ICANN, mais ce sera... comment dire... une entité, en fait, séparée du point de vue juridique de l'ICANN, une filiale. Et donc, cela a des implications, bien sûr, puisqu'il y aura un conseil séparé, un budget séparé, etc.

Donc, ça, c'est la première partie de la question.

Est-ce que, maintenant, il y a des personnes qui peuvent s'exprimer par audio pour répondre au reste de la question?

PATRIK FÄLSTRÖM :

Je peux répondre à la question du Conseil d'administration. Donc, le PTI, comme vous l'avez dit, est une entité séparée du point de vue juridique. Il aura un conseil d'administration et une responsabilité statutaire et des pouvoirs spécifiques. La structure du conseil d'administration, ce

sera en fait des personnes qui seront nommées par l'ICANN, qui, finalement, contrôlera le PTI. Le conseil d'administration pourrait, par exemple, être composé de trois membres employés par l'ICANN et le PTI et deux autres membres qui sont indépendants et qui sont nommés, par exemple, par le NomCom, le NomCom de l'ICANN. Et donc, c'est quelque chose qui doit être une structure légère, très légère. Le conseil d'administration doit, en fait, refléter la complexité du système. Mais l'IFR, c'est l'entité externe qui supervise la relation entre le PTI et l'ICANN. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Patrik.

Alors, passons maintenant à la question suivante. De Tijani Ben Jemaa. La question : « Est-ce que le CRIPS et l'IETF acceptent le fait qu'il y ait une séparation juridique entre l'ICANN et le PTI? Est-ce que cela correspond à la séparabilité proposée par le CWG? »

Alors, je vais commencer par répondre à la question et ensuite, je passerai la parole à Alan pour le point de vue CRIPS.

Alors, du point de vue de l'IETF, encore une fois, l'IETF a l'intention de garder les dispositions actuelles avec l'ICANN et d'utiliser la sous-traitance du PTI comme, en fait, le choix de l'ICANN par rapport aux fonctions. Donc, à la base, l'IETF dit : « Nous laissons l'ICANN décider de comment ces fonctions seront effectuées. » Si l'ICANN choisit de constituer un PTI, très bien. Ceci devra simplement correspondre au MoU et il y aura également la convention de services.

Alors, Alan, est-ce que vous souhaitez rajouter quelque chose du point de vue des numéros?

ALAN BARRETT :

Merci, Alissa.

Donc, notre intention, c'est d'avoir un contrat, une convention de services avec l'ICANN et nous laisserons l'ICANN traiter les opérations au PTI. Mais la responsabilité de s'assurer des conditions, eh bien, ce sera gouverner par le contrat que nous avons avec l'ICANN directement.

J'espère que cela répond à la question.

Nous n'avons pas d'objections par rapport à la création de cette filiale, ce PTI, mais nous ne souhaitons pas avoir un contrat direct avec.

ALISSA COOPER :

Merci, Alan.

Alors, la question suivante : « Pour clarifier. Donc, le MoU existe avec l'ICANN ou avec le PTI? Alors, actuellement – en fait, est-ce qu'il y aura d'autres MoU qui vont être mis en place? »

Je pense – on vient de répondre, en fait, à cette question, et j'espère que l'IETF et les RIRs continueront d'avoir ce lien avec l'ICANN. Et donc, c'est l'ICANN qui va s'occuper de la sous-traitance au PTI. Donc, je pense que nous avons déjà répondu à cette question.

La question suivante vient de monsieur [peu clair 1 :09 :29] : « Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus sur la possession de la marque de

commerce IANA et le domaine qui devra être transféré au Trust IETF? Je parle de la diapositive n° 23. »

Alors, encore une fois, je vais passer la parole à Alan. Il y a beaucoup de questions là-dessus, donc je vais lui demander d'en parler un petit peu plus.

ALAN BARRETT :

Merci, Alissa.

Donc, la première chose en termes de propositions de numéros – l'IETF, le nom de commerce, le nom de domaine et puis il va y avoir d'autres choses; tout ceci pourrait être dans le cadre d'une entité. Donc, vous voyez que l'ICANN – donc, même si le PTI est l'opérateur...

Donc, ce qui est important, c'est aussi de considérer la proposition CRIPS qui était tenue par des organismes séparés. Le Trust IETF...

INTERPRÈTE :

Je m'excuse : l'audio n'est pas très clair.

ALAN BARRETT :

Il faut encore que les communautés opérationnelles se mettent d'accord là-dessus. Il y a certaines questions qui n'ont pas encore été résolues par rapport à la marque de commerce. Ce qui va se passer n'est pas encore entièrement défini. J'espère que cela répond à la question.

ALISSA COOPER :

Merci, Alan.

Donc, la question suivante est de [Zang Lee]. Donc, « [P]our l'instant, les États-Unis ont beaucoup trop de contrôle et d'influence sur l'Internet, donc en quoi est-ce que le transfert de la transition de la supervision IANA aura amélioré l'équité? »

JEAN-JACQUES SUBRENAT :

Si j'ai bien compris, cette question est liée à votre question précédente. Deux commentaires.

Tout d'abord, lorsque vous parlez de la situation actuelle, donc avec l'implication du gouvernement américain, la NTIA, vous pensez qu'il y a trop de contrôle. Ceci s'explique par l'historique parce que l'Internet a été créé aux États-Unis. Donc, ce que nous voyons aujourd'hui, c'est en fait la poursuite d'une situation historique.

La deuxième partie de la question, c'est la transition de la supervision IANA, des fonctions IANA, comment est-ce que cela peut être fait de manière juste et équitable?

Donc, on ne peut pas répondre à cette question sans parler du rôle du gouvernement, et je dirais que dans un sens, l'ICG est composé également de certains membres du GAC. Donc, le GAC, c'est une entité de représentation des gouvernements. Donc, il y a des personnes qui représentent, par exemple, le Japon, etc.

Donc, voilà une des manières d'assurer une représentation des différents pays.

Et un autre moyen que nous avons à l'avenir — pour les structures après IANA, il sera intéressant qui présente quel candidat pour des choses telles que le conseil d'administration du PTI. Donc, il y a des membres qui peuvent être nommés à ce poste et puis également au poste de supervision des fonctions.

Donc, ma réponse, pour faire bref, est que oui, il existe la situation historique, qui se comprend. Et deuxièmement, les choses sont en phase de changements et c'est dans ce contexte que la proposition de l'ICG, qui est donc composée de propositions fournies par les différentes communautés, en est arrivée à ce point-là. Merci.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci, Jean-Jacques.

J'aimerais rajouter quelque chose. Le modèle multipartite est un modèle qui assure justement un maximum d'équité. C'est quelque chose d'important parce que les différentes parties prenantes, que ce soit les gouvernements ou le secteur privé ou les utilisateurs finaux, ont toutes un rôle à jouer et toutes participent à ce processus et continueront de le faire à l'avenir. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Mohamed et Jean-Jacques pour vos réponses. La question suivante : « Est-ce que le PTI est uniquement en lien avec les RIRs et l'ICANN ou est-ce qu'il va également répondre aux entités gouvernementales? Est-ce que le PTI est uniquement en lien en termes de responsabilité avec les RIRs et l'ICANN ou est-ce qu'il va avoir un lieu

géographique aux États-Unis et est-ce qu'il y aura interférence de la part de certains organes gouvernementaux? »

Alors, Lynn va répondre à cette question.

LYNN ST. AMOUR : Alors, pourriez-vous s'il vous plaît répéter la question? Je n'ai pas bien entendu...

ALISSA COOPER : Alors, la question, c'est : « Est-ce que le PTI a uniquement un lien de responsabilité par rapport – est uniquement redevable aux RIRs et à l'ICANN ou est-ce que sa situation géographique aux États-Unis l'ouvre à une interférence d'organes gouvernementaux? »

LYNN ST. AMOUR : Je crois que la question de la responsabilité dans le PTI ne change pas la relation passée. Donc, les gouvernements, en fait, le GAC au sein de l'ICANN vont toujours exprimer leurs préoccupations, leurs considérations, donc cela n'a pas nécessaire d'impact.

L'IETF et la communauté des numéros ont réellement l'intention de continuer [peu clair 1:17:59] en lien avec l'ICANN, qui détient le contrat au niveau journalier. Donc, les fonctions auront lieu au sein du PTI.

ALISSA COOPER : Merci, Lynn.

Daniel Karrenberg, vous souhaitez peut-être ajouter quelque chose?

Pas d'audio de Daniel. D'accord.

Jean-Jacques, peut-être, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Alissa.

Je crois que la question est une question de juridiction. Donc, après intervention progressive...

Il y a une question de juridiction, à savoir quelles sont les lois qui s'appliquent...

INTERPRÈTE : Je m'excuse, nous avons eu des problèmes audio.

ALISSA COOPER : Merci, Jean-Jacques.

Russ Mundy, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter?

Lynn, peut-être?

LYNN ST. AMOUR : Oui, je voulais commenter là-dessus parce que c'est quelque chose qu'on a déjà mentionné. Et il faut bien comprendre quelque chose. À un niveau, il n'y a pas beaucoup de choses – à un certain niveau, il n'y a pas

beaucoup de choses qui changent. Simplement, le [rôle du] gouvernement américain va disparaître. Et la supervision dont le monde se préoccupe, ce n'est pas au niveau de la communauté opérationnelle. Et la plupart des processus vont rester les mêmes et ils vont rester basés sur le consensus.

Que ce soit dans le domaine de développement de politiques, que ce soit dans le domaine du soutien ou dans le domaine d'application de politiques qui existe, je crois que la question de la juridiction ne prend pas vraiment en compte les différents rôles dans la communauté opérationnelle.

Et pendant des années, il a fallu clarifier les choses à ce niveau-là. Nous, ce qui nous préoccupe, ce sont les politiques, la supervision... Et ce qui est important, c'est l'équité dans l'expression des points de vue.

[Inaudible 1 :21 :48]

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais nous entendons très très mal.

ALISSA COOPER : Merci, Lynn. J'apprécie votre intervention. C'est très utile.

Alors, la question suivante est de Tijani Ben Jemaa. « Je comprends, d'après la réponse que vous, donc les protocoles et les numéros, vous n'avez pas de problèmes par rapport au fait que le PTI soit séparé structurellement de l'ICANN, étant donné que cette option est envisagée par le CWG. »

Donc, il est vrai que les communautés des numéros et des protocoles n'ont pas de problème par rapport à cette séparation. Je crois que c'est tout à fait exact. Donc, merci de confirmer. Vous avez raison.

La question suivante – parce que je ne vois personne d'autre [inaudible 1 :23 :08] Il y a donc la question d'Alain Bidon : « Est-ce que le SLA, donc la convention de services entre les RIRs et l'ICANN, fera un seul accord ou alors, est-ce qu'il y aura cinq accords individuels — un par RIR — avec un contenu identique? »

Alan, souhaiteriez-vous répondre à cette question?

ALAN BARRETT :

Je vais répondre à cette question. Donc, l'idée, c'est qu'il y aura qu'un seul accord qui sera signé d'un côté par l'ICANN et d'un autre côté par les cinq RIRs. Donc, six signatures au total : les cinq RIRs et l'ICANN.

La convention de services a été publiée hier, je crois. C'était peut-être même avant. Et donc, si vous allez sur le site Web, vous avez donc un rapport sur cette convention de services.

ALISSA COOPER :

Merci, Alan. Je crois que ceci nous amène à la fin de notre séance de Q & R. Il nous reste quelques minutes. Donc, s'il y d'autres questions, eh bien, écrivez-les dans le chat ou levez la main. N'hésitez pas à poser vos questions de dernière minute.

Je vois quelques personnes qui tapent, donc nous allons attendre quelques minutes pour voir s'il y a des questions.

Alors, je vois une nouvelle question dans le chat. La question nous vient d'Asha Hemrajani : « Est-ce qu'il y a eu une analyse des pour et des contres ainsi que des risques qui a été effectuée sur le transfert de la marque de commerce IANA, au Trust IETF? »

Donc, on va demander à l'IETF de nous donner un petit peu un historique et ensuite, on aura le point de vue d'Alan du point de vue des numéros.

Donc, du point de vue de l'IETF, l'ICG a demandé à l'IETF d'appuyer la proposition qui avait été proposée par la Communauté des numéros. Cela contenait la question du Trust de l'IETF et la question, c'était : « Est-ce que le Trust IETF souhaitait détenir cette marque de commerce? »

Donc, le Trust IETF a confirmé qu'il était prêt à le faire. Donc, ceci a été fait. La Communauté IETF a également beaucoup parlé de cette question dans l'élaboration de leur proposition, et n'a pas détaillé ceci dans sa proposition, mais a ensuite dit qu'ils étaient prêts à le faire. Et je dois dire que ce n'était pas nécessairement une conclusion officielle parce que le Trust IETF est composé d'un certain nombre de membres qui ont certaines responsabilités. Donc, il va falloir qu'ils entrent en consultation pour savoir s'ils sont prêts à prendre ceci en charge. Mais d'une manière générale, la réponse a été positive.

Alan, est-ce que vous souhaitez nous donner le point de vue de la Communauté des numéros?

Ceci permet donc de garantir l'avenir en cas de transition à un nouvel opérateur. Mais pour l'instant, nous sommes tout à fait satisfaits avec l'ICANN comme opérateur des fonctions IANA. Mais bon, dans un avenir plus ou moins proche, il est tout à fait possible que les fonctions soient retirées de l'ICANN et donc, à ce moment-là, on pensait qu'en termes de propriété intellectuelle, il était important [ligne coupée 1 :30 :54] être une entité adaptée parce qu'il est – il a un historique de supervision des entités de propriété intellectuelle et des marques de commerce. Ils sont la marque de commerce IETF et d'autres, je crois.

Est-ce que c'est ce que vous recherchez, Alissa?

ALISSA COOPER :

Merci. Oui. Il y a une analyse juridique qui a été faite. Donc, comme nous l'avons dit tout à l'heure, par la Communauté, pour mettre au point la proposition de transition... Et donc, ceci a été publié sur la proposition de transition il y a quelques jours. Et donc, la Communauté des numéros est toujours en cours d'analyse de ce qui a été publié. Donc, il y a davantage de travail qui doit être fait par rapport à cette question de la propriété intellectuelle de la marque de commerce IANA.

Alors, je crois que nous en sommes à la fin du temps qui nous avait été alloué. Il y a encore une question qui avait été posée avant que nous terminions. C'est une question de Tijani. Sinon, nous terminerons – donc, on demande aux interprètes de continuer d'interpréter encore pendant quelques minutes pour terminer cette dernière question de Tijani.

Donc, la question de Tijani est la suivante : « Désolé. Le CWG propose non seulement une séparation juridique, mais une séparation totale au cas où la Communauté des noms trouve que cela est nécessaire. Est-ce que les communautés des numéros et des protocoles sont d'accord? »

Merci, Tijani. Ce que je dirais, encore une fois, c'est que chacune des communautés a une fonctionnalité à laquelle vous faites référence. Chacune des communautés, de manière indépendante, a établi ses propres mécanismes de responsabilité et donc, la capacité à passer à un autre opérateur des fonctions IANA, le cas échéant. Et donc, non seulement ceci fait partie de la proposition du CWG, mais aussi des autres, des autres mécanismes de responsabilité que chacune des communautés a intégrée à ses propositions.

Et donc, je ne pense pas que cela soit nécessairement explicite dans les propositions en elles-mêmes, mais le fait que chaque communauté pense avoir les moyens en cas de séparation, eh bien, je crois que les communautés sont prêtes à prendre...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]